



Congé parental et prime de fin d'année

Par **nate**, le **12/10/2015** à **16:18**

bonjour

Je suis en CDI depuis 5ans actuellement je suis en congé parentale de septembre jusqu'aux 1 janvier
je fais parti du CCN boulangerie pâtisserie 3117
Je voudrais savoir si j'aurai droit a la prime de fin d'année
Cordialement

Par **P.M.**, le **12/10/2015** à **17:39**

Bonjour,
Normalement, vous y avez droit mais uniquement sur les salaires qui vous ont été payés pendant l'année suivant l'[art. 42 de la Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie...](#)

Par **nate**, le **12/10/2015** à **17:44**

bonjour et tout d'abord merci d'avoir répondu pour cette grosse question ok mais pour mon premier enfant que j'ai eu en 2012 je n'ai pas eu de prime de fin d'année soit 3.84% de 5683.56eur penser vous que c'est trop tard que je demande ce du ?

Par **P.M.**, le **12/10/2015** à **17:48**

Bonjour,
Il n'est pas trop tard puisque la prescription est encore de 5 ans jusqu'au 16 juin 2016 mais qu'après cette date, elle passera à 3 ans...

Par **nate**, le **12/10/2015** à **17:57**

merci

pouvez vous svp me donner le texte qui stipule cela je suis avec
(CCN de boulangerie pâtisserie 3117)

Je vais envoyer un message a la comptable de la ou je travaille hors je suis pas très douée
pour formuler mes phrases pouvez faire cela pour moi ?

je précise que mi Mai 2012 jetai en congé parentale jusqu'au 6 septembre 2012

et que de 7septembre 2012 jusqu'au 1er Mars 2013 jetai en congé parentale et que j'ai n'est
pas recu 1cts de prime de fin d'année

Par nate, le 12/10/2015 à 18:01

je précise bien que le 31 decembre 2012 je n'etai pas dans l'entreprise mais en congé
parentale

Par P.M., le 12/10/2015 à 18:10

Je pense que vous y avez droit quand même puisque le contrat de travail n'était pas rompu et
pour formuler votre demande, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation
syndicale ou de la Maison du Droit ou de la Justice proche de votre domicile...